



Réunion du Conseil de surveillance de l'Agence Française de Développement le 14 avril 2005.

Un résultat en forte progression

Les comptes de l'exercice 2004 ont été approuvés.

En 2004, l'AFD a dégagé un produit net bancaire de 327,1 millions, en hausse de 5,6% par rapport à 2003.

Le résultat courant de l'Agence atteint 166 millions d'euros, en progression de 20%. Cette hausse traduit les efforts de l'Agence pour améliorer encore son efficacité. Le résultat net connaît une forte progression, passant de 48,3 à 167,1 millions d'euros. En 2003, l'Agence avait versé une contribution exceptionnelle de 90 millions d'euros à l'Etat français, destinée à financer l'accroissement de l'effort d'aide publique au développement, ce qui avait affecté le résultat net. En 2004, en application de la loi de finances rectificative de 2001 qui prévoit le versement de dividendes par les établissements publics, un dividende représentant 50% du résultat net de l'AFD, soit 83 millions d'euros, sera versé à l'Etat, celui-ci en affectant le produit à l'effort national d'aide publique au développement. Les fonds propres de l'Agence restent stables à 3,1 milliards d'euros.

Jean-Michel Severino, Directeur général de l'AFD, présentera le rapport annuel et les comptes complets de l'Agence, à l'occasion d'une conférence de presse qui aura lieu le 27 mai 2005 à 11h 00 au siège de l'AFD.

Huit nouveaux financements acceptés

Maroc : l'Office National des Chemins de Fer du Maroc se verra accorder un prêt de 25 millions d'euros pour le financement partiel de la liaison ferroviaire reliant Tanger au nouveau port Tanger-Méditerranée. Il s'agit d'une composante d'un programme plus large visant à doter le nord du Maroc d'infrastructures de référence avec un port international, des connexions routières et ferroviaires et des zones franches. Le coût total du projet est de 1,3 milliards d'euros, dont 330 millions pour la liaison ferroviaire. Deux consortiums de banques marocaines (pour 255 millions d'euros) et la Banque Islamique de Développement (pour 50 millions d'euros) participent au financement de la composante ferroviaire.

Cameroun : La société de Développement du Coton au Cameroun (Sodécoton) bénéficiera d'un prêt de 10 millions d'euros pour financer une usine d'égrenage à Homé, au nord du pays. L'implantation d'une usine d'égrenage au cœur de la zone d'extension du coton devrait permettre un cycle d'égrenage plus performant et une réduction des coûts de production par rapport aux autres unités. Outre la construction de l'usine, le prêt permettra l'achat du matériel roulant nécessaire à l'approvisionnement de cette usine en coton-graine et à l'évacuation de la

fibres et des graines, ainsi que l'achat d'engins de travaux publics pour renforcer le service assurant l'entretien des pistes.

Laos : Le groupe AFD participera au financement d'un barrage hydroélectrique pour un montant maximum de 65 millions d'euros. Le projet, d'un coût total de 1,25 milliards de dollars, est financé principalement par la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Une retenue capturera les apports de la rivière Nam Theun pour faire fonctionner une usine hydroélectrique. L'électricité ainsi produite est essentiellement destinée à être exportée vers la Thaïlande mais aussi à satisfaire les besoins nationaux en électricité. Les recettes du barrage représenteront jusqu'à 10% du budget annuel de l'Etat lao. Un accompagnement social et environnemental sera mis en place, en concertation avec les habitants du plateau de Nakai.

Centrafrique : La République Centrafricaine bénéficiera d'une subvention de 5 millions d'euros pour financer la réhabilitation des ouvrages d'art sur le réseau routier prioritaire du Sud-Ouest du pays. L'entretien routier y sera amélioré grâce à un partenariat public-privé impliquant les sociétés forestières, principales utilisatrices des routes concernées.

Tchad : L'AFD accordera une subvention de 12,5 millions d'euros à la République du Tchad pour améliorer la distribution d'eau de la ville de N'Djaména. De nouveaux mini-réseaux d'adduction d'eau potable y seront implantés pour augmenter le nombre d'habitants y ayant accès. Le drainage des eaux sera également amélioré dans les quartiers Nord et Est. Enfin, la gestion des déchets urbains devrait progresser grâce à un centre d'enfouissement technique, qui remplacera des dépôts sauvages. Ce dernier aspect fait l'objet d'un partenariat avec la ville de Toulouse, qui apportera 500 000 euros en plus de son savoir-faire technique pour assister la ville de N'djaména.

Burkina Faso : Une subvention d'ajustement structurel de 5,5 millions d'euros sera accordée pour financer partiellement le programme économique et financier 2005 du Burkina-Faso. Les performances des finances publiques du pays sont globalement conformes au programme FMI.

Mali : Une subvention de 10 millions d'euros sera accordée à la République du Mali, pour contribuer au Programme d'Appui au Développement de l'Office du Niger. Ce projet vise à augmenter la production de riz malienne, afin de limiter les importations de riz asiatique. Le service de l'eau devrait être amélioré dans 35 000 ha de casiers rizicoles, un appui à la professionnalisation de la société rurale sera apporté ainsi qu'un soutien au pilotage stratégique du Ministère de l'agriculture.

Niger : Une subvention d'ajustement structurel de 7 millions d'euros sera accordée au Niger pour financer partiellement le programme économique et financier 2005. Cette subvention servira à rembourser des dettes de l'Etat nigérien à l'égard du secteur bancaire. Depuis fin janvier 2005, le Niger bénéficie à nouveau d'une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

<p>Contact presse AFD : Guillaume de Saint-Phalle, 01 53 44 36 64, desaintphalleg@afd.fr</p>
